



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Regional Manager/Real Property
Contracting/PWGSC
Ontario Region, Tendering Office
12th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto, Ontario
M2N 6A6
Ontario

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Regional Manager/Real Property Contracting/PWGSC
Ontario Region, Tendering Office
12th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto, Ontario
M2N 6A6
Ontario

Title - Sujet Barrages de Port Severn	
Solicitation No. - N° de l'invitation EQ754-170947/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client R.076951.036	Date 2016-08-24
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWL-027-2191	
File No. - N° de dossier PWL-6-39053 (027)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-09-07	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Jackson, Dahlia	Buyer Id - Id de l'acheteur pwl027
Telephone No. - N° de téléphone (416) 512-5918 ()	FAX No. - N° de FAX (416) 512-5862
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Port Severn (Ontario)	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification N° 003

Cette modification vise à répondre à des demandes d'éclaircissement.

- Q1. Nous aimerions obtenir des précisions en ce qui concerne l'élément 3 – EPEP 3.1.1. Est-il obligatoire que les licences et permis, certification ou autorisation du personnel proposé soit en vigueur au moment de la présentation de la proposition? Dans la négative, est-il possible de décrire la façon dont nous comptons satisfaire aux exigences liées à l'exécution de ce contrat?
- R1. Les proposants doivent démontrer qu'ils possèdent un agrément, ou qu'ils peuvent obtenir un agrément, une certification ou une autorisation pour fournir les services professionnels requis, dans toute la mesure prescrite par la province de l'Ontario. Les proposants qui peuvent obtenir un agrément, une certification ou une autorisation doivent clairement démontrer dans leur proposition la manière dont ils estiment pouvoir satisfaire aux exigences provinciales relatives à l'agrément sans entraîner de délais à l'échéancier du projet. Le Canada n'accordera pas de délais à l'échéancier proposé pendant que les expert(s)-conseil(s) font des démarches pour obtenir un agrément, une certification et/ou une autorisation.
- Q2. Le fait d'embaucher des fournisseurs ou des firmes d'ingénierie à l'échelle internationale pose-t-il problème?
- R2. Veuillez vous reporter à la réponse 1.
- Q3. Lorsque le pont Bayview est fermé, quelle est l'importance du détour?
- R3. L'accès au public peut être maintenu grâce à l'autoroute 400. On devra évaluer différentes options d'accès et inclure celles-ci dans le ou les plan(s) de communication. Les détails du détour feront l'objet d'une discussion avec la communauté avant le début des travaux de construction.
- Q4. L'écluse 45 est-elle une propriété d'Agence Parcs Canada (APC)? Sera-t-il possible de s'en servir, c.-à-d. pour des fins d'entreposage temporaire?
- R4. Il s'agit d'une propriété d'APC et elle sera disponible pour des fins d'entreposage.
- Q5. Y aura-t-il des difficultés d'accès aux propriétés privées pendant la construction?
- R5. On remédiera aux difficultés d'accès relatives au site, y compris les propriétés privées et les empiètements (s'il y a lieu), pendant le processus de conception.
- Q6. Le processus pour un gestionnaire de la construction est-il en cours, étant donné que le gestionnaire de la construction participe à l'examen de la conception?
- R6. Le processus d'approvisionnement pour le gestionnaire de la construction sera effectué au moyen d'une demande de soumissions différente. On s'attend à ce qu'il soit terminé dans des délais raisonnables/courts à partir de l'embauche du concepteur.
- Q7. Comment fonctionnera l'échéancier des travaux du projet? Les travaux seront-ils réalisés de manière séquentielle? Le Canada prévoit-il quelque chose à ce sujet?
- R7. La finalisation de la séquence des travaux sur le site requerra un engagement proactif de la communauté et elle se fera en discutant avec l'expert-conseil retenu. Les communications en ce qui a trait à la séquence des projets et l'échéancier constitueront un élément important de ce projet qui nécessite de minimiser les incidences sur la communauté.

- Q8. Les dessins techniques du pont Bayview sont-ils disponibles?
- R8. Les dessins du pont Bayview ont été fournis dans la modification précédente.
- Q9. Les rapports géotechniques sont-ils récents?
- R9. Veuillez consulter les exigences du projet – EP 6 Documentation disponible pour voir la liste des rapports et leur date respective.
- Q10. *(Au pont près de l'écluse)* A-t-on procédé à des essais du béton des colonnes?
- R10. Un minimum d'essais a été fait lors d'un projet précédent en travaillant sur le pont.
- Q11. À quel endroit devons-nous placer la génératrice auxiliaire?
- R11. Le bâtiment de commande devra abriter la ou les génératrice(s) auxiliaire(s) ainsi que le tableau de commande électrique principal.
- Q12. Les barrages B et B1 sont-ils inclus dans ce projet? Je les vois sur la carte, mais pas dans la portée des travaux.
- R12. Les barrages B et B1 ne font pas partie de la portée du projet.
- Q13. Les limites de la propriété sont-elles disponibles?
- R13. De l'information concernant les limites de la propriété sera fournie à l'expert-conseil retenu.
- Q14. Nous aimerions demander une période supplémentaire de 2 semaines pour répondre à la DP.
- R14. En raison des nécessités du service et de l'ordonnancement des contraintes, une prolongation de la date limite pour la réception des propositions peuvent ne pas être accordée à ce moment-ci.

Toutes les autres modalités de la DDP demeurent les mêmes.